

tous ses efforts de collaboration avec les gouvernements des Prairies ou avec les autres qui s'attacheront à étudier le coût de la vie et à prendre ensuite des mesures utiles, même si elles comportent la réglementation du prix des nécessités. Son ministère devra en tenir compte. La responsabilité est grande.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de parler sur ce point. Toutefois, la représentante qui vient de reprendre son siège a fait un peu de chantage. Elle nous a décrit comme l'un des grands partis, je crois. Je voulais bien faire comprendre que, lundi de la semaine dernière, le leader du gouvernement à la Chambre avait convoqué une réunion des leaders à laquelle j'ai assisté comme d'autres. Il n'y avait cependant pas de représentant du Nouveau parti démocratique. Celui-ci n'a pas tenu compte de cette réunion et je ne sais pas pourquoi. A ce moment-là, le leader du gouvernement à la Chambre nous avait demandé s'il était possible d'étudier avant la fin de cette semaine-là le budget supplémentaire de dépenses et les crédits provisoires pour deux mois. Nous avons jugé qu'il y avait une telle possibilité et tous ceux qui étaient présents ont abondé dans ce sens. Le lendemain, ou quelques jours plus tard, nous avons appris que le Nouveau parti démocratique ne consentirait pas à ce que l'on procède ainsi. Ils allaient, ont-ils dit, faire de l'obstruction systématique aux crédits supplémentaires jusqu'à la fin de la semaine. Ils annoncèrent ensuite qu'ils accepteraient de mettre fin au débat ce soir si la Chambre était saisie du bill sur les médicaments.

Maintenant, monsieur le président, bien que cela ait déjà été clairement démontré, je veux exposer mon point de vue une fois de plus, afin qu'aucun doute ne subsiste quant à notre position. Même si nous croyons que le bill pourrait faire baisser les prix, nous estimons qu'il est de notre devoir, comme c'est la responsabilité du ministre, de nous préoccuper de l'innocuité des remèdes. Nous insistons pour que non seulement les Canadiens puissent acheter leurs médicaments à meilleur compte, mais aussi pour qu'ils soient protégés contre l'importation chez nous de médicaments qui pourraient être nuisibles à nos concitoyens. Toutefois, nous n'allons pas nous laisser intimider par les néo-démocrates, qu'on le sache bien. Nous avons adopté notre point de vue et nous ne plions pas devant ce chantage.

M. le président: La parole est au représentant de Prince-Edouard-Lennox.

L'hon. M. Turner: Le député voudrait-il me céder la parole deux minutes sur ce sujet particulier?

[M^{me} MacInnis.]

M. Alkenbrack: Quand j'aurai fini.

M. Knowles: Alors, je pose la question de privilège.

L'hon. M. Turner: Dans ce cas-là, j'invoque le Règlement.

M. Knowles: Je pose la question de privilège. Je ne veux pas m'engager dans une discussion interminable avec le député d'Ontario, mais il a parlé d'une réunion des leaders des partis à la Chambre à laquelle n'assistait aucun représentant de notre parti. Il insinuaient par là que quelqu'un avait manqué à son devoir et ce quelqu'un, c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre qui est leader de son parti à la Chambre. Une réunion a eu lieu un jour où j'assistais à une séance du comité de la santé et du bien-être social, mais monsieur le président, mes opinions et celles de mon parti sur cette question ont été rendues publiques lors de réunions antérieures. Nous avons insisté plus d'une fois pour qu'on expédie l'étude du bill n° C-190 avant l'ajournement.

● (5.40 p.m.)

Qu'on me permette de préciser que nous ne nous en prenons pas à l'opposition officielle à ce sujet. Elle n'a pas à s'en faire. C'est le gouvernement qui est en cause. Après tout, le bill n° C-190 est une mesure législative ministérielle. Elle avait subi la première et la deuxième lectures, puis on avait entamé son examen en comité plénier. Il faut poursuivre cet examen. Voilà pourquoi nous refusons tout congé avant l'adoption de cette mesure. Nous estimons même que faute de cela, elle risque de ne pas être adoptée du tout; elle restera en plan au *Feuilleton*. Voilà ce dont nous nous inquiétons. Je pense que le député d'Ontario s'égare un peu dans ses griefs.

L'hon. M. Starr: Je ne m'égare pas le moins du monde.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre. J'écouterai le ministre dans un moment. Je devrais peut-être signaler au comité qu'il y a bien peut-être quelque rapport entre la question dont est saisi le comité et le bill n° C-190—et c'est pourquoi j'ai laissé aller la discussion—mais je pense que si la discussion sur les travaux de la Chambre s'éternise, il faudrait que l'Orateur occupe le fauteuil. J'écouterai cependant le ministre.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au Règle-